

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE FERRIERES

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Procès-verbal de la CLDR
du 22 septembre 2020 à 19h30
(au Maka, rue de Lognoul, 6 à 4190 Ferrières)**

Présents : 9 personnes

Excusés : 5 personnes

GREOVA :

Madame Maud LACASSE
Madame Ania BERTRAND

Monsieur Jean-Marc DEMONTY, Echevin

Madame Laurane FERON
Madame Nadine MAQUINAY
Monsieur Hervé LEYBAERT
Monsieur André RAHIER

Membres de la CLDR :

Monsieur Didier DELMOTTE
Monsieur Raphaël LAMBOTTE
Monsieur Frédéric LEONARD, Bourgmestre
~~Madame Christel LIZEN~~
Madame Marie RAHIER, secrétaire CLDR
Monsieur Maurice SIMONIS
~~Madame Claudine STREE~~
~~Madame Catherine PIQUERAY~~
~~Monsieur Kévin GASPARD~~
~~Monsieur Michel PHILIPPE~~
Monsieur Xavier GIBLET

Invité : Monsieur Geoffroy ROBERT (Bureau Lacasse-Monfort)

Ordre du jour

1. Approbation des PV des réunions précédentes (18/12/2019 et 26/08/2020) ;
2. Fiche 1.2 « Aménagement de la Place de Chablis » : présentation par l'auteur de projet – discussions et remarques éventuelles ;
3. Divers.

1. Approbation des PV des réunions précédentes (18/12/2019 et 26/08/2020)

M. LEONARD ouvre la séance et remercie tous les membres pour leur présence. Après cette brève introduction, les PV sont approuvés à l'unanimité par les membres.

2. Fiche 1.2 « Aménagement de la Place de Chablis » : présentation par l'auteur de projet – discussions et remarques éventuelles

Suite à la dernière CLDR du 26/08/2020 qui avait d'ailleurs été élargie aux commerçants, comités et habitants de la Place et suite à de nouvelles réunions avec le Bureau d'études, il est l'heure de donner à nouveau son avis quant aux futurs aménagements de la Place de Chablis. Tous les avis ont été pris en compte et les plans présentés ce soir résument ces derniers. Bien entendu, il n'est jamais évident de contenter chacun à 100% mais les plans représentent au maximum les attentes de chacun. La réunion du Comité d'accompagnement doit être programmée très prochainement et au vu du temps passant très vite, une demande prolongement de la convention-faisabilité (6 mois) a été envoyée au Développement rural ; la réponse devrait parvenir rapidement. M. LEONARD termine son intervention en signalant que les chiffres donnés à la dernière réunion concernant le nombre de places de parking sur la Place avait été vu à la hausse, nous pourrions même dire qu'il s'agit de chiffres fantasques.

M. ROBERT prend la parole et débute la présentation. La Place a été délimitée par des trottoirs comme de l'autre côté de la rue ; il n'y aura aucune priorité pour les voitures. Le haut de la Place a été modifié mais la verdurisation est maintenue via des plantations de massifs ainsi qu'une petite pelouse. Des pavés en béton composent les places de stationnement. Il est possible de traverser toute la Place à pieds et un méga-banc est présent pour équilibrer le relief. Les passages pour piétons sont placés directement à proximité des commerces et vers des accès directs pour la traversée de la Place. Les jets d'eau ont été légèrement modifiés et la Pierre de Chablis a été placée à l'intérieur. Des bancs et des tables ont été placés à plusieurs endroits. Toute la Place est cohérente vis-à-vis des aménagements.

Distribution des plans.

Il ne faut pas oublier que d'autres remarques, autres que celles de la CLDR, doivent parvenir à la Commune : Développement rural, Patrimoine, Urbanisme notamment pour le PU, etc. Un membre signale que la place de stationnement n°23 risque de gêner la famille Strée (stationnement du camion). Il est demandé d'envisager le placement d'une rampe PMR au niveau des escaliers lors de manifestations et de sécuriser les bosquets via des barrières pour éviter tous dégâts. M. LAMBOTTE, suite à la présentation de ces nouveaux plans, n'imagine plus l'organisation des Bucoliques au vu des aménagements proposés ; un autre membre précise que l'espace sur le haut de la Place est grand et pas mal de manifestations pourront s'y organiser : marché de Noël, marché de producteurs locaux, fête du village, etc. Cette personne signale également que l'important est que la Place de Chablis soit belle et conviviale et qu'il ne faut plus accepter de la dégrader. Rappelons, encore une fois, la future création du parking au Pré du Fa permettant le placement d'un chapiteau et le stationnement de pas mal de voitures. Les Bucoliques peuvent être organisées ailleurs, sur une autre place de village où l'espace s'y prête mieux. M. LEONARD, signale, au vu des différentes remarques et avis parfois contradictoires, qu'il faut faire un choix entre la convivialité, le parking et l'espace pour manifestations. Il est alors proposé par un membre de clôturer les massifs de fleurs avec une barrière de châtaigner et pourquoi pas imaginer en massifs des lavandes, rhododendrons, etc. mais il faut être vigilant à l'entretien qui coûte parfois cher. En outre, les massifs ne permettent pas d'installer des bancs ou des tables, il faut laisser de la pelouse.

Un autre objectif pour le parking du Pré du Fa est d'orienter les promeneurs afin qu'ils s'y stationnent pour la journée et ainsi augmenter le nombre de place disponibles sur la Place. Actuellement et de manière anarchique, 40 places sont disponibles contre 27 sur les plans mais ordonnées. Les parkings sont de plus en

plus décentrés au profit de la convivialité et les exemples les plus proches sont à Aywaille ainsi qu'à Hamoir où des places 30' ont été mises en place. En outre, la terrasse de la Petite Gatte demandée cette année ne sera peut-être pas renouvelée en 2021 ce qui augmentera encore le parking. Trois places seront créées après la n°9 ainsi qu'une supplémentaire avant la n°1 et la n°10 sera supprimée ; des places PMR seront placées à des endroits stratégiques.

Depuis la dernière réunion, le TEC a rendu son avis concernant le déplacement de l'arrêt de bus sur la Place et ce dernier est négatif car les arrêts sont fréquents. Le TEC du Luxembourg doit encore donner son avis mais au vu de la réponse négative de Liège, celui-ci sera certainement négatif aussi.

Auparavant, une fontaine était présente devant la Petite Gatte et l'idée était de replacer une nouvelle rappelant l'ancien temps, signale M. LAMBOTTE et non de placer des jets. M. LEONARD est d'accord que ramener l'eau sur la Place est une bonne idée mais l'ancienne fontaine n'amènera pas de convivialité contrairement aux jeux qui attireront les jeunes en été. M. LAMBOTTE demande à ce qu'une barrière soit placée autour et surtout à proximité de la route pour éviter tout accident ainsi que les jets soient coupés en hiver et éviter tout problème avec le gel.

3. Divers

M. LEONARD clôture la réunion en abordant la fiche-projet 1.9 (Es Spita). Le Conseil communal a approuvé l'acquisition du 1^{er} terrain, le plus grand. La Commune est actuellement en négociation avec la copropriété des appartements annexes au terrain car cette dernière est propriétaire de la seconde parcelle souhaitée. Deux courriers ont été envoyés mais sont restés sans nouvelle. La copropriété va être recontactée afin de connaître leur avis ou décision.

Chacun est remercié pour sa présence et ses remarques. La réunion est clôturée à 21H.